



Société Anonyme au capital de 1.400.000 euros
 Siège social : 2 à 4 rue Dufлот – 59100 ROUBAIX
 339 703 829 R.C.S. LILLE METROPOLE

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2016

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2016	Montant résiduel au 31/12/2016
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	07/05/2015	06/07/2017	3.000.000€	N/A	Néant	3.000.000€
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	07/05/2015	06/07/2017	1.000.000€	N/A	Néant	1.000.000€
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	07/05/2015	06/07/2017	1.000.000€*	N/A	Néant	1.000.000€
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	07/05/2015	06/07/2017	1.000.000€* 20% du capital par an	N/A	Néant	1.000.000€* 20% du capital par an
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	04/05/2016	03/07/2018	2% du capital lors de la décision du conseil	N/A	Néant	2% du capital lors de la décision du conseil
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	07/05/2015	06/07/2017	10% du capital	N/A	Néant	10% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	07/05/2015	06/07/2018	10 % du capital (options de souscription) **	Oui ***	Néant	10% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	04/05/2016	03/07/2019	10% du capital au jour de la première attribution décidée par le conseil ****	Oui ***	Néant	10% du capital

* Plafond commun

** Sur ce plafond s'imputent les options déjà attribuées par le Conseil au titre d'autorisations antérieures

*** Cf point 5.3 historique des autorisations consenties par l'Assemblée Générale dans le cadre des délégations de compétences

**** Sur ce plafond s'imputera le nombre total des actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil